



LES MILLIARDS VOLENT AU-DESSUS DE NOS TÊTES : REFUSONS DE PAYER LA CRISE, MOBILISONS-NOUS !

« **Quoi qu'il en coûte !** »...C'était le cri de guerre du gouvernement au début de la pandémie ! En réalité il fallait comprendre : « **quoi qu'il en coûte aux classes populaires, nous sauverons les profits des grosses entreprises !** ». Pendant que les profits dégoulinent de par le monde sur les milliardaires, partout les hôpitaux crèvent à petit feu et les files d'attentes s'allongent aux distributions de colis alimentaires !

Dans les entreprises, l'exploitation s'intensifie et le patronat se démène pour casser les droits des salariés ou rogner tout ce qu'il peut, jonglant entre chômage partiel payé par l'argent public, licenciements et intensification du travail pour ceux qui restent.

Pour les travailleurs habitués à venir aux Chantiers :

L'exploitation s'intensifie : Avec la pandémie, le patronat en a profité pour licencier des centaines de travailleurs intérimaires ou CDD, augmentant de fait la charge de travail de ceux qui restent. Aux panneaux plans, la direction annonce augmenter les objectifs de productivité de 10 %, alors que les intérimaires ont été licenciés ! Chez **Eurest**, les mesures sanitaires augmentent le travail de préparation et de ménage...une réalité partagée dans de nombreuses entreprises.

Le chômage se durcit : Alors que le chômage s'étend plus vite que le Covid 19, le gouvernement en rajoute une couche en réduisant les droits des privés d'emploi avec l'application d'un nouveau calcul qui **abaissera les allocations de 17% en moyenne**. Un calcul où les durées de chômage partiel, de maladie ou congés maternité abaisseront encore le montant de l'allocation ! **Les intérimaires, ou CDD**, nombreux aux chantiers, seront les premiers impactés.

La précarité augmente :

A **Memonett**, c'est la valse des intérimaires employés pour le ménage supplémentaire entraîné par la crise sanitaire, tandis que chez **COMI-SERVICE** les contrats à la semaine s'empilent sur des mois et les licenciements individuels s'enchaînent.

Le travail à la prime :

Dans de nombreuses boîtes, pour garder des salaires au ras des pâquerettes, les patrons jouent avec les primes : prime « gilets jaunes », intéressement, participation, présentéisme, ce qui permet de les enlever, de les tripatouiller... ou tenter de les couper en deux comme à la **GESTAL**, ou encore comme à la **SNEF**, l'année dernière, de tenter de supprimer le 13^{ème} mois ! Pour la direction des **Chantiers de l'Atlantique**, alors que l'entreprise a continué à faire des bénéfices malgré deux mois d'arrêt de la production, l'objectif est clairement de ne pas augmenter le taux horaire pour continuer à réduire le poids de la masse salariale sur le long terme.

LA NEGOCIATION AUTOUR DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA METALLURGIE : UN EXEMPLE PARMIS D'AUTRES DES ATTAQUES GENERALES DU PATRONAT CONTRE LE MONDE DU TRAVAIL.

Depuis 2016, une « négociation » sur une Convention Collective Nationale est ouverte par l'UIMM (branche métallurgie du syndicat patronal Medef). Cette « négociation » porte sur la rémunération, les 35 heures et les heures supplémentaires, le statut Cadre, les primes d'ancienneté, de nuit, de panier, d'équipe...

Cette année, le syndicat patronal, auquel adhère la direction des Chantiers, souhaite aboutir à l'écriture d'une nouvelle convention collective...qui effacerait la convention collective métallurgie 44.

Avec le projet de l'UIMM, en plus des attaques contre les primes, le temps de travail, le salaire évoluerait positivement ou négativement au regard de la fonction tenue dans le poste de travail et non pas en fonction de son expérience ou diplôme.

L'évolution de notre emploi, de notre salaire devient ainsi plus opaque et entièrement à la main de l'employeur.

Les travailleurs embauchés par les Chantiers de l'Atlantique et tous ceux sous convention métallurgie 44, ouvriers ATAM ou cadres, en CDI, CDD ou intérim seront directement impactés par les résultats de ces « négociations ».

(Plus d'infos : voir site internet et Facebook FTM-CGT)

C'est dans ce contexte d'attaques générales que le patronat de la métallurgie est à l'œuvre aussi pour casser les conventions collectives :

Les attaques ont déjà commencé. Beaucoup parmi le patronat, petit ou gros, ont déjà réglé le problème en passant les travailleurs sous d'autres conventions collectives moins intéressantes pour les salariés, ou bien profitent de ce qui les arrange dans les textes des conventions, voire passent au-dessus ! La loi travail, les attaques contre les prudhommes et la diminution des droits syndicaux complètent le tableau.



Alors qu'auparavant il n'existait qu'un seul statut sur le site, plus de 300 entreprises différentes interviennent aujourd'hui aux Chantiers. Beaucoup de travailleurs dépendent de la métallurgie, mais beaucoup d'autres dépendent des transports, logistique, d'autres de la propriété ou du bâtiment, du froid... sans compter les nombreux travailleurs détachés.

La mobilisation du 23 avril aura pour thème central la convention de la métallurgie, mais cette journée est élargie à tous les travailleurs car on ne peut se défendre secteur par secteur et boîte par boîte. Encore une fois, les attaques sont générales ! Le 23 avril est une occasion de l'affirmer. Alors, toutes et tous dans la rue le 23 avril, pour défendre les intérêts généraux des travailleurs !

LA CGT NAVALE APPELLE L'ENSEMBLE DES SALARIES DES SITES DU CHANTIER NAVAL A LA GREVE ET AU DEBRAYAGE

(A partir de 9h45 pour la JN et QM et 2h en fin de poste pour les QS et QN).

Vendredi 23 avril 2021

- **Rendez-vous métallurgie 10h00 usine airbus puis manifestation en direction terre-plein de Penhoët**
- **11h00, rassemblement interprofessionnel PORTE 4 des Chantiers de l'Atlantique**